

# **Collège communal de Cerfontaine**

## **Déclaration de politique générale : 2019-2024**

Une déclaration de politique générale est la description des actions que la majorité compte mener durant la législature dans les différents domaines de la vie communale. Cette déclaration de politique générale est un point de départ. Elle est appelée à évoluer, en fonction des besoins et des opportunités. Des modifications ou ajouts pourraient être présentés lors de l'élaboration des budgets et modifications budgétaires.

Nous avons subdivisé cette déclaration de politique générale en 15 thèmes :

1. Finances – Budget
2. Sécurité (Police, Pompiers/Ambulanciers)
3. Enseignement
4. Jeunesse
5. Logement, Urbanisme et Aménagement du territoire
6. Economie, Tourisme et Commerce
7. Social – Santé – 3<sup>e</sup> Age
8. Travaux, Voiries, Cimetière et Environnement
9. Bâtiments
10. Agriculture
11. Forêts
12. Développement rural
13. Culture
14. Sports
15. Information

### **1. Finances – Budget**

- Maintien de la taxe additionnelle à l'IPP (impôt des personnes physiques) au taux de 6 %.
- Maintien des centimes additionnels au précompte immobilier à 2400.
- Recours, dans la mesure du possible, aux travaux et achats subsidiés, plutôt que de vouloir réaliser ou acquérir tout, tout de suite et à n'importe quel prix.

## **2. Sécurité (Police, Pompiers/Ambulanciers)**

- Soutien aux sapeurs-pompiers/ambulanciers de la caserne de Cerfontaine.
- Renforcement de la politique de prévention des excès de vitesse par l'acquisition de radars préventifs fixes supplémentaires et par l'aménagement de casse-vitesse (coussins berlinois), rétrécissements et chicanes aux entrées des villages.
- Application stricte du Règlement Général de Police Administrative (RGPA) mis à jour en 2018, afin de lutter contre les incivilités et les infractions environnementales.
- Encouragement, au sein du conseil de police, au maintien de l'effectif actuel, à savoir 1 inspecteur-principal et 4 inspecteurs de police au poste de proximité de Cerfontaine.
- Une attention particulière pour :
  - augmenter la présence policière à la sortie des écoles de l'entité;
  - maintenir, voire renforcer, l'encadrement policier lors des marches folkloriques, carnivals, épreuves sportives, manifestations patriotiques, etc...

## **3. Enseignement**

- Rénovation complète de la section maternelle de Silenrieux (bâtiment et cour de récréation).
- Rénovation du bâtiment et de la cour de récréation de l'école de Villers-deux-Eglises.
- Financement, sur fonds propres, de l'emploi d'un professeur de seconde langue, afin que les élèves bénéficient d'un cours de néerlandais dès la première maternelle.
- Maintien de la gratuité des garderies dans nos écoles.
- Acquisition de tableaux « interactifs » dans les implantations scolaires de l'entité.
- Encouragement à l'apprentissage et à l'utilisation des technologies de l'informatique et de la communication interactive, par la poursuite du projet « Cyberclasses ».
- Soutien aux projets initiés par le Conseil communal des Enfants.

## **4. Jeunesse**

- Organisation de la journée place aux enfants, qui permet aux jeunes de 8 à 12 ans de découvrir divers services, métiers ou artisanats locaux.
- Soutien logistique (prêt de matériel, transport de matériel) à toutes les associations locales.
- Mise à disposition des valves communales aux associations locales pour annoncer leurs organisations.
- Amélioration des équipements des plaines de jeux de nos six villages.
- Organisation de la plaine de jeux à Cerfontaine pendant le mois de juillet. Maintien de sa gratuité et ramassage des enfants dans les villages de l'entité (autres que celui de Cerfontaine) avec le car communal.

## **5. Logement, Urbanisme et Aménagement du territoire**

- Rénovation de l'ancienne gare classée de Cerfontaine.
- Poursuite de la politique de création de « logements tremplins » : logements à loyer modéré prioritairement destinés à des jeunes ménages (18-35 ans) dont l'intention est de vivre dans notre commune. Pour favoriser leur installation, une partie des loyers versés leur sera restituée sous forme de ristourne lorsqu'ils acquerront un bien immobilier destiné à leur logement principal sur le territoire de l'entité de Cerfontaine (nouvelle construction ou acquisition d'un logement existant).
- Application du Code du Développement territorial (CoDT), mais pas de création de règlements urbanistiques contraignants supplémentaires.
- Révision du règlement-taxe sur les secondes résidences (pas d'augmentation du montant de la taxe mais adaptation des conditions d'application).
- Domaine de Revleumont : amélioration de l'infrastructure routière.

## **6. Economie, Tourisme et Commerce**

- Pas de taxe sur la force motrice, sur les débits de boisson, sur les terrasses de café/restaurant ni sur les panneaux publicitaires.
- Aide logistique aux tenanciers de restaurant/café pour la traduction de tarif/menu en néerlandais et en anglais, en partenariat avec l'Office du Tourisme.
- Intensification de la collaboration entre propriétaires de gîtes ruraux, de chambres d'hôtes et gestionnaires de terrains de camping.
- Maintien de la prime communale de 500€ pour la création de gîtes ruraux et de chambres d'hôtes.
- Intensification des synergies entre les différentes associations à vocation touristique et attractions touristiques de l'entité.
- Maintien de l'exonération de la taxe sur les secondes résidences pour les caravanes résidentielles se trouvant dans les campings agréés.
- Mise en ligne de deux clips vidéo : promotion du cadre de vie et des hébergements de l'entité.

## **7. Social – Santé – 3<sup>e</sup> Age**

- Soutien aux projets visant à augmenter le nombre d'accueillantes d'enfants à domicile.
- Création de 4 logements d'insertion à Cerfontaine (rue Au-delà de l'Eau).
- Acquisition par le CPAS d'un bâtiment sis Place de l'Eglise à Cerfontaine (délocalisation d'un service du CPAS et création d'un logement)
- Dans le cadre du partenariat avec les Habitations de l'Eau Noire (HEN), construction de logements réservés aux aînés de notre commune, situés à la rue des Fontaines à Cerfontaine. Une attention particulière sera apportée pour adapter des logements aux personnes à mobilité réduite.

- Mise en place d'ateliers intergénérationnels.
- Réflexion afin de développer un service permettant de maintenir l'autonomie et la socialisation des personnes âgées dépendantes.
- En plus des cours de gymnastique de maintien, spécialement conçus pour les aînés, organisation d'ateliers de gymnastique cérébrale.
- Amplification du suivi de l'insertion socioprofessionnelle des personnes sans emploi.
- Création d'un cabinet médical (médecin généraliste) dans l'ancien presbytère de Senzeilles
- Organisation annuelle d'un après-midi récréatif des aînés, en partenariat avec la CPAS
- Mise à disposition du service de télévigilance de la Province de Namur.

## **8. Travaux, Voiries, Cimetières et Environnement**

- Réfection d'un nombre important de voiries et de chemins agricoles.
- Réalisation de divers travaux de voirie, notamment la pose de filets d'eau, travaux d'égouttage, travaux de maçonnerie, ... par le service technique communal.
- Aménagement d'un parking sur un terrain communal à côté de l'église de Silenrieux.
- Des villages propres, toute l'année.
- Pose de cendriers aux abords des lieux publics.
- Etude de la pertinence du placement, en bordure de voirie, de filets pour récolter les cannettes.
- Attention particulière à la réparation et au nettoyage des murs des cimetières.
- Adaptation de la politique d'entretien des cimetières, qui prônera la végétalisation de ceux-ci (vu l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires dès juin 2019).
- Accentuation de la politique de fleurissement afin de conserver le label « Wallonie en fleurs ».
- Remise en état de sentiers et chemins vicinaux devenus impraticables.
- Création de zones d'espace détente.

## **9. Bâtiments**

- En concertation avec la vie associative locale, étude des possibilités de construction d'une salle des fêtes à Daussois.
- Rénovation intérieure, y compris la peinture, de l'église de Cerfontaine.
- Acquisition et travaux de rénovation de la salle Les Gais Lurons, à Soumoy.
- Poursuite des travaux de rénovation de la salle du tennis de table, à Silenrieux.
- Rénovation de la toiture et de la cuisine de la salle des Fêtes de Senzeilles.
- Introduction d'un dossier de demande de subvention pour la rénovation de l'église classée de Daussois.
- Remplacement du bâti des cloches de l'église de Senzeilles.
- Entretien régulier des bâtiments communaux.

## **10. Agriculture**

- Promotion des produits locaux, en partenariat avec les agriculteurs et les producteurs.
- Organisation de rencontres avec les agriculteurs, via la commission agricole, et gestion rapide des dossiers dans le cadre des calamités agricoles.
- Entretien périodique des voiries agricoles et rénovation totale de certaines d'entre elles.

## **11. Forêts**

- Maintien du droit à l'affouage par tirage au sort annuel des parts de bois.
- Poursuite de la politique d'investissement par une replantation systématique de notre massif forestier.

## **12. Développement rural**

Mise en place d'une opération de développement rural, moyennant l'accompagnement de la Fondation Rurale de Wallonie : réflexion collective sur l'ensemble des aspects qui font la vie d'une commune rurale (agriculture, économie, emploi, aménagement du territoire, urbanisme, environnement, mobilité, logement, actions culturelle et associative,...) qui servira de base à l'élaboration d'un programme communal de développement rural (PCDR).

## **13. Culture**

- Organisation annuelle d'une compagnie (ou une délégation) de marcheurs de l'entité.
- Poursuite de la collaboration avec le centre culturel « Action Sud », notamment pour l'organisation annuelle de l'exposition « Action sculptures ».
- Politique de soutien aux associations locales, notamment par une aide logistique lors de manifestations diverses.
- Par la mise à disposition de la « Galerie de l'Office du Tourisme », politique de promotion des œuvres de nos artistes locaux et régionaux.
- Maintien du passage mensuel du Bibliobus dans les six villages de l'entité.
- Reconduction annuelle de la convention avec le Domaine provincial de Chevetogne afin d'offrir une réduction importante aux habitants de notre commune.
- En concertation avec les fabriques d'église, encouragement d'organisations culturelles dans les bâtiments du culte (concerts, expositions, ...).

## **14. Sports**

- Octroi d'une « prime communale au sport » de minimum 20€ par ménage et par an, pour les enfants de 6 à 18 ans.
- Promotion du challenge Run & Bike et création d'un challenge spécifique pour les enfants.
- Organisation annuelle d'une cérémonie des mérites sportifs.
- Poursuite du partenariat avec les Lacs de l'Eau d'Heure afin que les habitants de la commune continuent notamment à bénéficier d'une réduction à l'Aquacentre.
- Equipement des salles communales de défibrillateurs.

## **15. Information**

- Maintien de la publication annuelle de minimum 4 bulletins d'informations communales.
- Organisation annuelle d'une soirée d'accueil pour les nouveaux habitants.
- Accentuation de la visibilité des différentes organisations via divers moyens de communication (bulletin communal, page Facebook, Youtube, site internet...).

Christophe BOMBLED

Bourgmestre

André CHABOTAUX

1<sup>er</sup> Echevin

Jacques BECHET

2<sup>ème</sup> Echevin

Lucile MEUNIER

3<sup>ème</sup> Echevine

Céline MOTTE

Présidente du CPAS